Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 37 (1892)
Heft: 12

Vereinsnachrichten: Société des officiers de la Confédération suisse

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

En campagne, les chevaux ont aux pieds des fers d'hiver; leurs cavaliers ont chacun 4 clous à tête carrée et 12 clous à glace pour les employer suivant le cas.

Il existe en Autriche trois commissions de remonte permanentes qui font tous les achats, envoient directement les chevaux dans les régiments, ou gardent dans certains dépôts ceux dont l'âge n'a pas encore atteint la limite inférieure de 4 ans. Les jeunes chevaux arrivent ainsi dans les régiments en deux ou trois transports.

Quelques corps se remontent d'une manière différente, et justement entre autres le 11e uhlans. Le colonel P***, qui le commande, a la réputation d'être en chevaux l'un des connaisseurs les plus experts de l'Empire ; de plus, il se trouve dans un pays où les achats peuvent se faire sur place. Aussi a-t-il la faveur, que tous n'ambitionnent pas à cause de la grande responsabilité qui s'y attache, de remonter lui-même son régiment. C'est lui qui achète tous les chevaux, au même prix moyen que la remonte, 325 florins [1]. Comme il s'en occupe activement, connaît à fond toutes les ressources de la contrée, et arrête son choix quelquefois longtemps à l'avance, il est arrivé à donner à son régiment un très bel ensemble de chevaux. Parfois dans les tournées, il rencontre des modèles sortant tout à fait de l'ordinaire : il les réserve à ses officiers qui sont presque tous fort bien montés, grâce à lui, sans déboursés considérables. (*A suivre.*)

Société des Officiers de la Confédération suisse.

SECTION FRIBOURGEOISE

Voici quelle a été l'activité de cette section depuis le mois de septembre 1891 jusqu'au mois de juillet 1892.

Avec l'appui de la direction militaire cantonale deux cours d'équitation, suivis par un certain nombre d'officiers, ont été organisés; le major de cavelerie G. de Diesbach et le lieutenant Gaston von der Weid les ont dirigés.

La bibliothèque de la section s'est enrichie de plusieurs volumes relatifs à l'art militaire, don du capitaine Dupraz, de Rue.

Six conférences ont eu lieu pendant l'hiver :

Le 26 décembre 1891, le colonel Techtermann a donné des

[1] Environ 700 fr., au cours actuel.

renseignements fort intéressants sur les projets qui sont actuellement à l'étude pour la modification de notre organisation militaire; changements qui sont devenus nécessaires ensuite de la création des corps d'armée.

Le 28 novembre le major Repond a lu quelque notes concernant les combats livrés en 1891 aux alentours de Valparaiso, lors de la dernière révolution du Chili.

Dans une seconde conférence le major Repond a entretenu la section du nouveau règlement d'exercice pour l'infanterie et il a pris comme exemple une brigade d'infanterie manœuvrant normalement d'après les nouvelles prescriptions.

Le 2 mars 1892, le capitaine Dr de Weck a parlé de l'ouvrage de chirurgie militaire du Dr Brunns, qui traite surtout des blessures causées par les nouvelles armes à feu.

Le 16 mars, le major Georges de Diesbach a fait une relation des manœuvres de division qui eurent lieu au mois de septembre de l'année 1891 dans les environs de Winterthour.

Dans la même séance le lieut.-colonel de Zurich et le major Romain de Weck donnèrent une démonstration du nouveau fusil et ils ont communiqué les expériences faites dans la dernière école de tir de Wallenstadt.

Deux séances ont été consacrées au jeu de guerre.

Deux tirs au revolver ont eu lieu sur la place de tir des Neigles, près de Fribourg.

Le 26 décembre 1891 un banquet fort gai et animé par plusieurs toasts a réuni les membres de la section afin de fêter la nomination de M. de Techtermann au grade de colonel divisionnaire.

Le 28 novembre on a discuté la question des modifications à apporter aux exercices de tir de l'infanterie. Des délégués ont été nommés pour représenter la section à l'assemblée générale et ils ont reçu pour mission de demander que ces exercices soient organisés à l'avenir sur un pied plus militaire.

Enfin l'assemblée générale de la section a eu lieu le 19 juin 1892. Les membres se sont rendus le matin sur le champ de bataille de Neuenegg où le major d'infanterie Max de Diesbach a fait le récit de ce combat mémorable; ensuite il a été procédé, entre Flamatt et Schmitten, à un exercice tactique dirigé par le major Repond.

SECTION VAUDOISE

Le Comité cantonal annonce comme suit aux sous-sections et aux membres de la section vaudoise les sujets de concours pour 1892-1893 :

CHERS CAMARADES. — Nous avons l'honneur de vous communiquer la liste des sujets de concours pour 1892-1893.

Nous avons repris quelques-uns des sujets anciens non encore traités et complété la liste à l'aide de sujets nouveaux, choisis dans les questions actuellement discutées dans notre armée.

Nous vous recommandons le concours et espérons que le nombre des officiers qui voudront bien y prendre part sera plus considérable que les dernières années.

Nous engageons vivement les comités des sous-sections à désigner des commissions chargées de l'étude de quelques-uns des sujets imposés ; c'est là un des moyens les plus pratiques d'amener les officiers à poursuivre durant l'hiver leurs études militaires.

Pour le comité de la Section vaudoise :

Le président, F. DE CHARRIÈRE, lieut.-colonel.

Le secrétaire. François SECRETAN, 1er lieut.

CONCOURS

1. Sujet d'histoire de la guerre au choix du concurrent.

2. La réorganisation de notre loi militaire est-elle nécessaire, dans un délai rapproché, tant au point de vue administratif que tactique.

3. Quelle instruction faut-il donner au landsturm armé ? Distinguer entre le landsturm-frontière et le landsturm de l'intérieur du pays. Faut-il instituer des services d'un jour, se répétant trois ou quatre fois l'an, ou ne vaudrait-il pas mieux créer des services de trois ou quatre jours de durée ?

Rédiger un programme d'instruction pour le landsturm-infanterie.

4. Etude géographique de la frontière Valais-Italie comprise entre Tête-Noire et le Saint-Bernard. Occupation et défense de cette frontière.

5. Notre règlement sur le service de sûreté (Instruction sur le service des troupes suisses en campagne. — IV : Service d'exploration et service de sûreté) doit-il subir des modifications à la suite de la formation des corps d'armée, de l'introduction d'armes à plus longue portée et de l'emploi de la poudre sans fumée ?

6. Etude critique de l'ouvrage « Les patrouilles indépendantes », par le major von der Gölz.

7. De l'organisation de nos manœuvres. Ne doivent-elles pas être soumises à certaines règles, suivant le territoire, la force du détachement, les armes en présence, la durée des manœuvres, etc.

L'état de guerre doit-il être continu pendant toute la durée des manœuvres ? Une fois la manœuvre terminée, les troupes doivent-elles marcher avec un service de sûreté, avant-garde et arrière-garde, pour passer, une fois les cantonnements occupés, au service de sûreté en position ?

8. Des modifications à apporter à l'habillement et à l'équipement de l'infanterie en présence de l'introduction de la poudre sans fumée et des armes à longue portée. — De la distinction des grades et de l'uniforme des carabiniers.

9. Du rôle et des fonctions de l'adjudant du bataillon. Doit-il, en quelque circonstance que ce soit, être le remplaçant du commandant du bataillon ou, ainsi que cela est le cas actuellement, doit-il être uniquement considéré comme remplissant une fonction ?

10. Equipement et armement de la cavalerie. Du combat à pied et de l'emploi des mitrailleuses

11. Emploi des brigades de cavalerie.

12. Quelles modifications apportent à la tactique de l'artillerie et à la conduite du feu de cette arme l'introduction de la poudre sans fumée et d'un canon de campagne à tir rapide ?

13. Etudier, sur un terrain laissé au choix de l'auteur, le rôle d'un groupe d'artillerie divisionnaire (4 batteries) attaché à l'avant-garde d'un corps d'armée, dans une marche à l'ennemi et dans l'engagement avec l'ennemi jusqu'à l'arrivée de l'artillerie du gros. Indiquer les dispositions prises et les ordres donnés par le commandant de ce groupe.

1° Dans la marche en avant (routes, formations, sûreté, en marche, etc.)

2° Pour la prise de position (position, accès, objectif, etc.)

3° Après l'ouverture du feu (genre et vitesse de tir, changement de position, etc.)

14. L'organisation actuelle des colonnes de parc et de leur commandement répond-elle aux nouvelles formations de corps d'armée? Assure-t-elle un ravitaillement rapide de toutes les troupes du corps d'armée ? Quelles sont éventuellement les modifications à apporter à leurs formations actuelles ?

15. Etude spéciale sur les fortifications de St-Maurice, leur but, leur genre, leurs emplacements, relation des divers ouvrages entre eux. — Combien de troupes faudra-t-il pour les desservir et faire face à toutes les éventualités ?

16. *a)* Des modifications à apporter au service sanitaire en présence de la plus grande portée des armes actuelles. — Distance en arrière de la place de pansement ; suppression éventuelle de cette place et concentration du personnel sanitaire aux ambulances, les blessés n'étant relevés qu'après la fin du combat, ou éloignement suffisant de la ligne de feu.

b) De la nécessité en présence de l'armement actuel de l'augmentation du personnel sanitaire. — Quelles seraient dans ce cas les modifications à apporter à l'organisation actuelle ?

Ce sujet peut être scindé et en former deux pouvant être traités séparément.

17. Des blessures du cheval, leur cause, leur guérison. Etude des moyens préventifs à employer, tant pour les chevaux de selle que pour les chevaux de trait.

18. Réorganisation des troupes d'administration dans le sens de la séparation des officiers attachés aux corps de troupes et aux états-majors, d'un côté, et du personnel des compagnies d'administration, de l'autre. (Dénomination, recrutement, instruction, répartition, avancement)

19. Alimentation des troupes en manœuvre. Organisation du service des subsistances de manière à rendre la troupe moins dépendante des voitures régimentaires. (Répartition de la subsistance pour les repas de la journée, cuisines roulantes, vivres du sac, rations de réserve.)

20. La vélocipédie militaire. De son rôle et de son emploi.

21. Etude de la nouvelle loi sur la justice pénale pour les troupes fédérales.

Les mémoires seront remis, avant le 15 juin 1893, au secrétaire du Comité de la Section vaudoise, sous pli cacheté et muni d'une devise. Il devra y être joint une enveloppe renfermant le nom de l'auteur et portant en suscription la même devise que le travail.

Sous-section de Lausanne. Cette sous-section a recommencé ses travaux le 14 novembre en nommant son comité comme nous l'avons dit dans notre dernier numéro. Dès lors M. le major Decollogny ayant décliné son élection, il a été remplacé dans la séance du 5 décembre, comme président, par M. le capitaine-adjudant d'infanterie Ney, et au comité par M. le capitaine-adjudant d'infanterie Bonnard.

Dans cette même séance, M. le lieutenant-colonel de Roguin a présenté une conférence fort appréciée sur *les manœuvres des IXme et XVme corps d'armée français.*

Sous-section de Morges. La première séance de l'exercice a eu lieu le 5 décembre. Le comité a été composé comme suit : premier lieutenant d'infanterie Feyler, président ; lieutenant d'infanterie L. Monay, caissier ; lieutenant d'infanterie J. Muret, secrétaire. Un jeu de guerre sera organisé dans la prochaine séance. Une conférence intéressante autant qu'instructive a été présentée par M. le lieutenant-colonel E. Muret, sur *la légion romaine et le combat de Martigny*. Nous espérons pouvoir y revenir.

Section de Zurich. La session ordinaire d'hiver a été ouverte le 31 octobre, mais les 30 septembre, 1er et 2 octobre, 80 membres de la section s'étaient déjà réunis pour une visite aux fortifications du Gothard. La course a fort bien réussi.

Dans la séance du 31 octobre, M. le colonel-divisionnaire Schweizer a présenté une étude sur le champ de bataille de Bibracte d'après les plus récents travaux sur les campagnes de César.

Le 14 novembre, M. le lieutenant-colonel A. Weber, officier d'état-major au Département militaire fédéral a présenté des « Observations critiques, sur la réorganisation de l'infanterie suisse. » Une discussion intéressante s'est élevée sur le bataillon de 1000 hommes que le conférencier a combattu tandis que M. le colonel Hungerbühler lui est favorable.

Sous-section de Berne. Les séances ont lieu chaque mercredi soir à 8 heures dans la grande salle de l'Hôtel du Jura. Le jeu de guerre remplit les séances pour lesquelles aucune conférence n'a été annoncée ; voici le programme des conférences de cet hiver :

M. le colonel du génie Frey : De l'organisation de l'arme du génie ; major d'artillerie M. Schmid : Education et instruction des officiers ; lieutenant-colonel Gutzwiller : L'instructeur et l'officier d'instruction ; lieutenant-colonel d'état-major Weber : Les préparatifs des campagnes de 1800 et 1814 et leurs enseignements pour la neutralité de la Suisse ; colonel de cavalerie Wille : Disposition et exécution de manœuvres ; colonel-brigadier Scherz : La signification du jeu de guerre en Suisse ; major d'état-major Brunner : Un exemple de l'emploi des chemins de fer tiré de l'histoire militaire ; major de cavalerie Wildbolz : Les canons à tir rapide et leur emploi tactique.

Société vaudoise des armes spéciales.

Lausanne, le 24 novembre 1892.

MONSIEUR ET CHER CAMARADE. — La Société vaudoise des Armes spéciales est convoquée en assemblée annuelle pour le *samedi 10 décembre prochain, à 2 heures précises de l'après midi, à l'hôtel Beau-Rivage, à Ouchy.*

ORDRE DU JOUR :

A. *Affaires administratives.* — 1. Inscription de nouveaux membres.

2. Rapport du Comité sur l'état de la caisse. Nomination de la commission de vérification des comptes. Rapport de cette commission. Fixation de la contribution annuelle.

3. Rapport du Comité sur la bibliothèque et allocation d'un crédit pour achat de livres.